

Publié le	25/09/2026
Transmis en Préfecture le	25/09/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Centre Communal d'Action de Solidarité de
Solignac sur Loire

AR Prefecture

043-264302571-20260922-082026-DE
Reçu le 25/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 08/2026

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, le Président.

Date de convocation : 17 septembre 2026.

Etaient présents : FERREIRA Nathalie, MORENO Marcel, BRENAS Daniel, BRENAS Yves, GRUBER PERRIN Véronique, MERLE Catherine, MICHAUD Sonia, PAGES Aurélie, PITIOT André, COSTE Liliane, MOOTE Ingrid.

Sur son invitation, le Conseil d'administration procède à la désignation d'un secrétaire de séance : GRUBER PERRIN Véronique.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuvent le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de membres

<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	12
<i>Représentés</i>	0

Vote

<i>Exprimés</i>	12
<i>Pour</i>	12
<i>Contre</i>	0
<i>Abstentions</i>	0

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.
Pour copie conforme,

Le Président,
Olivier TEYSSIER

La secrétaire de séance,
Véronique GRUBER PERRIN





Séance du 22 septembre 2026

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SOLIGNAC SUR LOIRE
DU 30 AVRIL 2026**

Date de la convocation : 21 avril 2026

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à vingt heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Solignac sur Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TEYSSIER Olivier, le Président.

Date de convocation : 21 avril 2026.

Etaient présents : FERREIRA Nathalie, MORENO Marcel, BRENAS Daniel, BRENAS Yves, GRUBER PERRIN Véronique, CHANIAL Séverine, MERLE Catherine, MICHAUD Sonia, PAGES Aurélie, PITIOT André, CHAMBON Loïs.

Excusés : COSTE Liliane, MOOTE Ingrid

Sur son invitation, le Conseil d'administration procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Yves BRENAS.

Quorum : 12/15

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance

1. Adoption du Procès-verbal de la séance précédente
2. Budget Primitif 2026
3. Fongibilité des crédits
4. Questions diverses

1/ Adoption du Procès-verbal de la séance du 9 avril 2025 :

DELIBERATION 05/2026 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 11 février 2026.

2/ Budget Primitif 2026 :

DELIBERATION 06/2026 :

Monsieur le Président présente le budget pour l'année 2026, comme suit :

	2025		2026
	BUDGETISE	REALISE	BUDGETISE
FONCTIONNEMENT-DEPENSE	14,233.61 €	8434.19	10166.98
011 - Charges à caractère général	8,933.61 €	8434.61	6866.98
012 - Charges de personnel et frais assimilés	300.00 €	- €	300.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5,000.00 €	- €	3,000.00 €
FONCTIONNEMENT-RECETTES	14,233.61 €	15601.17	10166.98
002 - Résultat de fonctionnement reporté	9,233.61 €	9,233.61 €	7,166.98 €
	- €	- €	- €
013 - Atténuation de charges			
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	1,140.00 €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	5,000.00 €	5,000.00 €	3,000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	227.56 €	- €

En dépenses et recettes d'exploitation à : 10166.98 Euros**En dépenses et recettes d'investissement à : 0.00 Euros**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2026 du CCAS.

3/ Fongibilité des crédits :

DELIBERATION 07/2026 :

Instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont possibles dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Présidente informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le président ou son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6/Question diverses :

Le Téléthon sera organisé le 5 décembre 2026 au Brignon.

Le repas de écoles est prévu le 18 décembre 2026.

Le spectacle de Noel et le goûter des écoles aura lieu le 4 décembre 2026.

Cette année, c'est la commune de St Christophe sur Dolaizon qui organise la sortie des jeunes.

Signatures

**Le Président,
Olivier TEYSSIER**



**Le Secrétaire de séance,
Yves BRENAS**

